

# Le devoir de réagir

Auxiliaires de l'État, nous sommes tenus de lui accorder notre soutien et d'exécuter les lois et règlements; mais perdons-nous pour autant notre esprit critique et devons-nous exécuter « bêtement » les instructions absurdes ?

Certes non; notre réaction doit alerter les pouvoirs publics (et nos concitoyens) pour obtenir une amélioration de la réglementation; en effet, cette dernière est de plus en plus souvent édictée avec précipitation, approximation et sans consultation des intéressés.

C'est donc la réaction des Notaires qui permettra de rectifier le tir législatif et d'améliorer le médiocre travail initial.

Le SNN n'hésitera pas à employer tous les moyens disponibles pour obtenir cette amélioration postérieure :

- **Actions en justice** à l'encontre du tarif sur plusieurs motifs :
  - Illégalité de l'écrêtement d'assiette de 10 % au regard de la loi Macron (coût pertinent; en l'occurrence impertinent !).
  - Concurrence et service public (sur ce point ceux qui pratiqueraient la « baisse concurrentielle » enverraient aux pouvoirs publics le message paradoxal que la baisse obligatoire du tarif est non seulement supportable mais insuffisante).
  - Absence d'indemnisation du fait de la baisse générale du tarif.
- **Contestation de l'automatisme** du couperet des 70 ans, alors qu'un arrêté de cessation de fonction est indispensable.
- **Réclamation d'une période transitoire** pour la disparition des habilitations.

Le Syndicat examine actuellement ces actions de manière approfondie.

Il conviendra aussi que nos instances disciplinaires accèdent à une compréhension conforme à l'esprit des textes plutôt qu'à leur lettre sur la rémunération des prestations et des consultations facturées.

En deux mots, nous ne confondons pas le service avec la servilité.



M<sup>e</sup> Régis HUBER,  
président de Notaires de France  
Syndicat national des notaires

Il reste de belles causes à défendre...  
Ce pays offre de la beauté à profusion.  
**Christiane Taubira**  
« Murmures à la Jeunesse » (pages 71 et 73)